



Carte de sejour algerien 1 an salarié

Par bouns

Bonjour,

Je suis algerien en france depuis plus de 5 ans

J'ai deposé un dossier de carte de sejour salarié , j'ai reçu un recepissé avec permis de travail qui est arrivé à expiration

Je suis salarié dans une entreprise francaise avec un CDI

Auparavant pacsé avec une francaise j'avais une carte de sejour vie familiale

J'ai ete condamné pour violences conjugales sans ITT à 9 mois avec sursis et certaines conditions , parmi elles un delai de 24 mois de controle judiciaire et l'obligation d'avoir un travail. J'en suis à 18 mois de passés

Mes questions :

-Ma condamnation risque t elle de m'empecher d'avoir mon titre de sejour ?

-Le retard à la delivrance de la carte est elle le signe d'un refus ?

-Quelles seraient les procedures au cas ou il y aurait refus ?

Merci pour vos reponses